

Le certificat de cession moto cross

Description

Le certificat de cession moto cross, à l'instar du [certificat de cession moto](#), fait partie des documents obligatoires à fournir lors de la vente ou la donation d'un véhicule. Le propriétaire se doit également de fournir :

- Le certificat d'immatriculation de la moto cross barré ;
- Un [certificat de situation administrative](#) ;
- Un certificat de situation administrative.

[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Qu'est-ce que le certificat de cession moto cross ?

Le certificat de cession moto cross

Le certificat de cession d'une moto cross est un **contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur**. Il s'agit d'un document officiel obligatoire lors de la vente ou de la donation d'un véhicule. Il permet de **conclure une vente** et un achat de la moto cross.

Ce certificat correspond au [formulaire Cerfa n° 15776*01](#) à télécharger en ligne et à remplir par les deux parties : le **propriétaire et l'acquéreur**. Le certificat de cession d'une moto cross est similaire à celui d'une voiture.

Par ailleurs, le numéro d'identification du véhicule, composé de 17 chiffres, permet de retracer la vie du véhicule, **depuis sa fabrication jusqu'à sa destruction**. Cela permet notamment de savoir si le moto cross a été volé. Il s'agit donc d'une **information essentielle**.

À quoi sert le certificat de cession moto cross ?

Le [certificat de cession d'un deux roues](#) est nécessaire pour **officialiser la vente du véhicule**. Ce certificat permet d'obtenir [un accusé de déclaration de cession](#).

Il permet également d'informer l'État **en cas de changement de propriétaire**, afin

d'assurer la mise à jour du certificat d'immatriculation. Il est également requis lors de la demande d'immatriculation au nom du nouveau propriétaire.

Comment remplir le formulaire de déclaration de cession moto cross ?

Le formulaire de déclaration de cession moto cross est **divisé en trois parties** :

- une partie relative au véhicule, à remplir par l'**ancien propriétaire** ;
- une réservée à l'ancien propriétaire ;
- une dernière réservée au **nouveau propriétaire**.

Afin de remplir le premier volet, le propriétaire doit **se munir de sa carte grise** pour compléter les champs sur les caractéristiques de sa moto cross.

Remplir le Cerfa n° 15776*01 : les volets réservés à l'ancien propriétaire

L'ancien propriétaire doit remplir les deux premiers volets sur le [certificat de cession](#) d'une moto cross :

- Les **caractéristiques de la moto cross** : marque, type, version, variante, dénomination commerciale, numéro d'immatriculation...
- **L'identité** et les coordonnées du vendeur : nom, prénom(s), adresse, ou le cas échéant, le numéro SIRET.

À noter : Il ne faut pas oublier de préciser le kilométrage inscrit au compteur du véhicule.

Il est conseillé de se munir du [certificat d'immatriculation de la moto](#) cross, afin de renseigner les champs sur les caractéristiques du deux-roues. Pour ceux qui disposent d'une [carte grise ancien modèle](#), il est nécessaire d'avoir un tableau de correspondance sous les yeux. Il est possible de le trouver sur Internet.

Après avoir rempli tous les champs correspondants, le vendeur doit signer le formulaire Cerfa, dans le cadre qui lui est réservé.

Remplir le Cerfa n° 15776*01 : le volet pour le nouveau propriétaire

La partie réservée à l'acheteur, sur le formulaire de déclaration de cession d'une moto

cross, consiste seulement à **renseigner les champs sur son identité et son adresse**. Il lui suffit de les remplir, puis de **signer le document dans le cadre prévu** à cet effet.

À noter : les deux parties (acheteur et vendeur) doivent signer les deux exemplaires, dans les cadres qui leur sont réservés. Le premier exemplaire est destiné à l'ancien propriétaire et le second exemplaire est destiné au nouveau propriétaire. Ils doivent conserver chacun un exemplaire.

Où envoyer le certificat de cession moto cross ?

Lors de la vente ou de l'achat d'une moto cross, il n'est **plus nécessaire d'envoyer le [certificat de cession à la préfecture](#)** ou à la sous-préfecture. En effet, les démarches sont intégralement dématérialisées. Désormais, toutes les formalités se font **exclusivement en ligne**, sur le site de l'[ANTS](#).

Les nouvelles dispositions sur l'envoi du certificat de cession d'une moto cross

Le certificat de cession de la moto cross est **disponible en ligne**. En effet, il n'est plus possible d'effectuer les démarches auprès de la sous-préfecture ou de la préfecture.

De même, pour **enregistrer la cession**, le propriétaire n'est plus tenu d'envoyer la copie du document par lettre recommandée auprès de la préfecture. Afin d'officialiser la cession ou la donation, il faut effectuer la **déclaration de cession en ligne sur le site de l'ANTS**. Cette disposition entre dans l'application du **Plan Préfectures Nouvelles Génération (PPNG)** et du nouveau système d'immatriculation de véhicule (SIV).

Il est important de préciser que, pour **faciliter la transition vers le numérique**, les préfectures et la plupart des sous-préfectures ont mis en place des **points numériques**. Des spécialistes restent sur place pour **conseiller les utilisateurs** en ce qui concerne la réalisation des démarches en ligne.

Les démarches de déclaration de cession sur le site de l'ANTS

La déclaration de la cession d'une moto cross doit être **réalisée sur le site de l'ANTS**. Les démarches en ligne **remplacent l'enregistrement** à effectuer auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. Cette procédure doit être **réalisée dans un délai de 15 jours** après la conclusion de la vente entre les deux parties.

À noter : il est possible de démarrer les démarches de déclaration avant la vente, afin d'obtenir le code de cession dans les délais.

Les démarches sont de la responsabilité de l'ancien propriétaire qui doit :

- Se connecter sur le site de l'ANTS ;
- **S'identifier** ou ouvrir un compte ;
- Remplir les **champs demandés** : code confidentiel de la carte grise, date de la conclusion de la vente...

Une fois l'enregistrement effectué, il obtient une attestation de déclaration de cession et un [code de cession](#). Ce code est **requis pour la demande d'immatriculation** de la moto cross en ligne, au nom du nouveau propriétaire.

Zoom : si vous éprouvez des difficultés à réaliser les démarches de [déclaration du certificat de cession](#), ou si vous souhaitez vous décharger de cette tâche, n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace. Le processus est très simple : il vous suffit de remplir un formulaire **en moins de 3 minutes**, puis de nous fournir les pièces justificatives requises. Nos formalistes s'occupent de tout, traitent la cession de votre véhicule dans les plus brefs délais et sont disponibles pour répondre à toutes vos questions. Et ce pour **un prix réduit** !

Quels documents fournir avec le certificat de cession ?

Pour conclure la vente de la moto cross, le propriétaire doit **fournir quelques documents obligatoires à l'acheteur**. En plus de l'exemplaire du certificat de cession, il est tenu de remettre les documents suivants à l'acquéreur :

- Le **certificat d'immatriculation barré**, comportant la date et le lieu de la vente ;
- Le **certificat de situation administrative**, datant de moins de 15 jours.

L'acheteur peut également demander d'autres pièces, comme le carnet d'entretien de la moto, le manuel d'utilisation et le certificat de conformité. Il est aussi parfois nécessaire de réaliser un contrat de vente de moto cross, tout comme pour le [contrat de vente d'une voiture](#).

pour rédiger en détail les termes de la vente afin d'éviter les éventuels litiges.

Cas particuliers : les engins motorisés non homologués

Si la cession concerne la vente/achat d'**engin motorisé non-homologué**, les démarches sont différentes. Cette procédure s'effectue auprès du **ministère de l'Intérieur** et permet d'obtenir un **numéro d'identification unique** à 6 chiffres. Ce numéro doit être gravé sur une partie inamovible du véhicule en question. Ce numéro doit également être **inscrit sur la plaque** située à l'avant ou à l'arrière de l'engin non homologué.

À noter : le numéro d'identification n'est pas identique au numéro d'immatriculation. Il est requis pour accéder aux circuits, en vue d'un entraînement ou une compétition.

FAQ

Quels sont les papiers demandés pour vendre une moto cross ?

Pour vendre une moto cross, il faut se munir des justificatifs suivants : le certificat d'immatriculation de la moto cross barré, un certificat de situation administrative.

Comment remplir un certificat de cession d'une moto cross ?

Il faut remplir le formulaire Cerfa 15776*01. Ce formulaire est divisé en 3 parties : une relative au véhicule, une partie réservée à l'ancien propriétaire et une partie réservée au nouveau propriétaire.

Où effectuer les démarches de cession d'une moto cross ?

Les démarches sont dématérialisées, et se font en ligne sur le site de l'ANTS. Il est également possible de passer par un prestataire habilité.